



世界衛生組織執行委員會決議

قرار المجلس التنفيذي لمنظمة الصحة العالمية

RESOLUTION OF THE EXECUTIVE BOARD OF THE WHO
RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS
РЕЗОЛЮЦИЯ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО КОМИТЕТА ВОЗ
RESOLUCION DEL CONSEJO EJECUTIVO DE LA OMS

Cent neuvième session

EB109.R19

Point 4.3 de l'ordre du jour

18 janvier 2002

Recettes diverses

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les recettes diverses ;¹

Notant la proposition du Directeur général concernant les mesures transitoires relatives au plan d'incitation financière ;

RECOMMANDE à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

DECIDE que les intérêts perçus au titre des crédits du budget ordinaire pour l'année se terminant le 31 décembre 2001 doivent être répartis entre les Etats Membres conformément aux dispositions de la résolution WHA41.12 et être portés à leur crédit pour l'exercice 2002-2003, au lieu de l'être pour l'exercice 2004-2005.

Dixième séance, 18 janvier 2002
EB109/SR/10

= = =

¹ Document EB109/23.